

4918.A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

MAIRIE DE ROYAN

L'An mil neuf cent cinquante, le 15 FÉVRIER
à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ROCHEREUX, Maire

OBJET

SUBVENTIONS

50002

Étaient présents : MM. ROCHEREUX, VEYSIÈRE, ROCHEREUX, CHAMBOULEN, FRUGNAUD, BUJARD, BAUDET, CHAZEAUD, BOUCHET, COUNIL, CULLIAUD, DUFOUR, DEGNET, THIRION, COUSINET, MOULINAS, DOMESQ.

Étaient représentés : M. Main par M. Dufour
Mlle Rikosky par M. Regazoni
formant la majorité des membres en exercice. M. Chamboulen par M. Chamboulen

Absents : MM. Chollet par M. Rochedereux

DATE DE LA CONVOCATION

10 Fev. 1950

M. BUJARD a été élu Secrétaire.

DATE DE L'AFFICHAGE

Le Conseil accepte l'état de propositions établi le 10 Fev. par la Commission des Finances en y apportant les modifications suivantes :

Nombre de Conseillers

en exercice.....

Nombre de présents.

Nombre de votants..

- la subvention de 1.000 frs proposée pour le COSOR est portée à 5.000 frs sur la proposition de M. Veysièrre.

- la subvention de 40.000 frs proposée pour "L'Harmonie de Royan" est portée à 40.000 frs sur la proposition de M. Chazeaud.

- sur l'intervention de M. Veysièrre et Domescq une subvention de 5.000 frs sera versée au Comité qui s'est chargé d'élever un monument commémoratif au cimetière militaire de RETAUD.

Il est précisé :

- que seules les sections foot-ball et tennis du ROC ont fourni une justification financière de leur demande. Le Conseil suivant l'avis de la commission des Finances accorde une subvention globale de 100.000 frs à l'ensemble du ROC et demande au Comité directeur d'en assurer une équitable répartition.

- que la subvention de 10000 frs accordée à "l'Œuvre des jardins ouvriers" doit être réservée au paiement de factures de travaux d'aménagement qui seront déposés en Mairie et non à des travaux de petit entretien ou à des locations de sol.

L'état des subventions pour l'année 1950 s'établit comme suit :

1 - Clubathlétique du Collège	10.000 frs
2 - Comité Jean Moulin à Béziers	1.000
3 - Pigeon sport	2.000
4 - Sauveteurs Bretons	10.000
5 - Ligue des Familles nombreuses	15.000
6 - Fédération Nationale des Utilisés et invalides du Travail, section Royan	1.000
7 - S.O.C.	100.000
8 - Les Mouettes de Royan	25.000
9 - Souvenir Français	5.000
10 - COSOR	5.000
11 - Centre d'apprentissage (championnat (prix))	10.000
12 - Fanfare de l'Océan	40.000
13 - La Boule Royannaise	15.000
14 - L'harmonie de Royan	40.000
15 - Centre d'apprentissage féminin	5.000
16 - Coopératives scolaires écoles Publiques	4.000
17 - Sapeurs Pompiers	15.000
18 - M. Valentin Hady pour le bien des aveugles	1.000
19 - Lutte contre le cancer	1.000
20 - Jardins ouvriers & familiaux	10.000
21 - Tennis (prix ville de Royan)	10.000
22 - Monument aux morts du cimetière militaire de Rétaud	25.000

soit au total 550.000 frs - à mandater Ch XXVIII art. 1 du B.P. 1950 du montant de 550.000 frs.

Fait et délibéré à Royan les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre . les membres présents.

Approuvé pour être annexé

à l'annuaire préfectoral

au budget ~~annuel~~ primitif 1950

La Rochelle, le

27 FEV. 1950

Par le Préfet

Le Secrétaire général:

L. Drey

POUR ÊTRE ITI CONFORME

Le Maire,



[Signature]